



Baptême et communion sans le père

Par **sscoubi11**, le **28/06/2011** à **15:23**

Bonjour,

je suis français résident en Espagne, en instance de divorce, ma femme réside également en Espagne avec nos 2 enfants.

Je viens d'apprendre que ma femme a baptisé mes 2 enfants par l'église, puis la semaine suivante la communion de l'aînée, sans rien me dire.

Je voudrais savoir si elle avait le droit sans me prévenir, puis je annuler tout cela, car les parrains et marraines sont des amis à elles ou famille, que dois-je faire, merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:32**

Les enfants sont-ils en Espagne ?

Si oui, il faut demander dans un forum juridique espagnol, c'est la loi espagnole qui s'applique.

S'ils sont en France, il n'y a plus grand chose à faire puisque un baptême ni une communion ne s'annulent (le baptême si, mais par le baptisé une fois adulte)

Par **sscoubi11**, le **28/06/2011** à **15:41**

oui, ils sont en Espagne avec leur mère

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:44**

Donc voyez avec les lois espagnoles.

Mais bon, s'il y a eu communion, c'est qu'il y a eu des années de catéchisme derrière auquel vous ne vous êtes pas opposé. ça risque de passer pour "emmerder la mère au maximum"

Par **sscoubi11**, le **28/06/2011** à **15:55**

ah non pas du tout,j'ai droit a la garde des enfants chaques 15 jours,seulement le samedi et dimanche a cause de mon travail,et elles a fait le catechisme sans que je le sache,et ayant tres peur de sa mere ,ne m`a rien dit,ni la communion.merci pour vos reponses,je dois aller au travail,je repondrai plus tard

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **17:05**

Vous êtes en instance de divorce donc ça ne dure pas depuis des années et vous viviez avec vos enfants alors que les cours de catéchisme avaient commencé

Par **sscoubi11**, le **28/06/2011** à **23:56**

j'ai quitte le domicile,en septembre,et ma fille a du commencer les cours de catechismes ce mois ci,je suppose,je suis chauffeur routier,beaucoup d'heures de travail hors du domicile,et je ne vois pas pourquoi je mentirai en demandant seulement des renseignements

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **00:52**

1 an de catéchisme pour une communion ? bizarre, c'est plusieurs années normalement. Enfin, bon, de toute façon, il faut voir ça avec les lois espagnoles